

Conseil municipal du 18 mars 2016

1. AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 135.04 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	22 537.61 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	101 672.65 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-15 852.44 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	7 089.00 €
Besoin de financement F	=D+E -8 783.44 €
AFFECTATION = C	=G+H 101 672.65 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	8 783.44 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	92 889.21 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents les affectations du résultat du budget communal comme indiqué ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe - (excédent) ou - (déficit)	3 266.54 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 266.54 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	1 947.83 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	3 266.54 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	3 266.54 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents les affectations du résultat du budget assainissement comme indiqué ci-dessus.

2. VOTE DU BUDGET 2016

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ BUDGET COMMUNAL

Section de Fonctionnement : 571 727,38 €

Section d'Investissement : 217 018,52 €

↳ BUDGET ASSAINISEMENT

Section de Fonctionnement : 25 804,60 €

Section d'Investissement : 49 022,14 €

3. VOIRIE, TRAVAUX FORESTIERS

L'entreprise FRYTIER GROUP a fait le débardage du chemin entre la maison de Monsieur NARBOUX et celle de Monsieur LE NOA. Sans autorisation, l'entreprise a élargi le chemin sur environ 500 mètres, rognant le talus sur une grande largeur et fragilisant la clôture d'un pré voisin. Monsieur Douglas MARTIN chargé de mission « charte forestière du beaujolais » a pris contact avec l'entreprise FRUYTIER qui s'est engagée oralement à remettre le chemin en l'état.

Madame le maire propose que les propriétaires de bois et forêts et leurs ayants droits, les exploitants forestiers, doivent lors de l'exploitation de leur parcelle et du débardage de bois, en faire la déclaration préalable en mairie lorsque ce débardage emprunte un chemin rural ou une voie communale. Ils devront également procéder, en présence d'un représentant de la commune à un état des lieux avant et après exploitation de façon à mettre en évidence les éventuels dégâts occasionnés et à limiter au maximum les dommages éventuels à ces voies.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, l'obligation de faire une déclaration préalable en mairie dans le cadre d'exploitation forestière.

4. DEMANDE DE SUBVENTION CANTONALE POUR LES TRAVAUX DE BÂTIMENTS

Madame le maire présente les devis pour :

- l'isolation des bâtiments de l'école et de la cantine pour un montant de 1 770.18 HT €, réalisée par l'entreprise GDI ISOLATION

- divers petits travaux sur le bâtiment de la cantine et de l'école pour un montant de 1 124.79 € HT réalisés par l'entreprise VERMOREL FILS

- des fenêtres et des portes pour le bâtiment de la cantine pour un montant de 8 624 € HT, réalisées par la SARL Fermetures PROST

- un bureau d'accueil pour la mairie d'un montant de 5 131 € HT, réalisé par l'entreprise MENUISERIE THELY

Madame le maire précise que pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'enveloppe cantonale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les devis de l'entreprise GDI ISOLATION, VERMOREL FILS, SARL Fermetures PROST, et MENUISERIE THELY d'un montant total de 16 649.97€ HT et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

5. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE ET AGENCE DE L'EAU POUR DIAGNOSTICS ET ZONAGES

Madame le maire explique le souhait d'effectuer un nouveau diagnostic et zonage d'assainissement, le dernier diagnostic datant de 1997.

La commune de LA GRESLE a missionné le Cabinet d'Etude OXYRIA pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, devant la difficulté à réaliser seule l'appel d'offres pour cette étude que la commune souhaite conduire durant l'année 2016.

Madame le maire propose de solliciter le département de La Loire et l'agence de l'eau pour nous apporter une aide financière pour mener à bien ces différentes études qui sont indispensables préalablement à tous travaux sur notre réseau d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous les documents afférents à ce dossier de demande de subvention.

6. INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES

La commune accepte la solution proposée (3B) en émettant le souhait que le coût de l'investissement soit pris en charge par la Communauté de Communes, tous les frais de fonctionnement d'une bibliothèque communale étant supportés par la commune, comme l'abonnement à Internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la solution proposée charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

7. DOSSIER LARDET

La vente du bâtiment LARDET aura lieu le 29 mars 2016. Au préalable une visite aura été effectuée le 26 mars 2016.

8. CIMETIERE, VENTE DE CONCESSIONS

Des questions ont été soulevées concernant l'attribution de concessions aux personnes ne résidant pas dans la commune mais ayant des descendants et ascendants directs. La décision sera prise durant le prochain conseil.

9. DIVERS

Conseil d'école : rencontre USEP à SEVELINGES mardi 22 mars 2016.

Monsieur Pierre NOYEL explique qu'il faudrait refaire les chemins qui en ont besoin en bouchant les trous.

Monsieur Michaël VERMOREL annonce que les travaux d'isolation devraient commencer dans une quinzaine de jours.

Madame le maire annonce que la date du prochain conseil aura lieu le mercredi 27 avril 2016.

Monsieur Marcel FERAILLE annonce :

- qu'une réunion sur les déchets aura lieu la semaine 12.
- qu'un concert de Rock aura lieu le 21 mai 2016.

Madame le maire explique que des points de regroupement ont été mis en place pour les poubelles afin d'éviter que le camion se déplace dans les chemins fragiles.

Madame le maire explique que la mairie à désormais une page Facebook « mairie La Gresle ».

Madame le maire présente plusieurs demandes de subvention :

- ADMR
- MFR SAINT GERMAIN LESPINASSE
- FRANCE ALZHEIMER
- PATRIMOINES HAUT-BEAUJOLAIS

Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subventions aux diverses organismes cités ci-dessus.

Fin de séance à 11h00. Prochaine séance le **mercredi 27 avril 2016 à 20h.**